Nature En Ville

Programme d'actions mares de la Métropole Rouen Normandie

Capitales Françaises de la Biodiversité 2026 - Action Communes de 100 000 hab.

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Métropole Rouen Normandie

Services de la collectivité associés : Direction de la Transition Environnementale (pilote du dossier) / Direction du Grand cycle de l'eau / Direction de la communication
Syndicats de bassins versants (compétence GEMAPI transférée sur certaines parties du territoire), nécessitant une coordination dans le programme d'action mares de la Métropole

Budget : Sur la période 2021 - 2025, les travaux de restauration/réhabilitation ou création de mares ont coûté environ 94 500 €
conseiller mares : environ 47k€/an (Salaire et charges)

Partenaires financiers : Agence de l'eau pour le financement à 50% du poste de conseiller mares et des inventaires écologiques
depuis 2022, le FEDER finance les travaux de restauration des mares à hauteur de 80% des travaux éligibles

Partenaires techniques : Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (animateur du programme régionnal d'actions mares)
Syndicats de bassins versants / Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande / URCPIE du cotentin (suivi amphibiens)...

Date de début : 2011

Date de fin : Pas de fin prévu



Crédit photo : Mare du Bosc, commune de Sotteville sous le Val, photographe : ©Guillaume Glère

Objectifs :

Le programme mares vise différents objectifs. Il a été initié avec le recensement et la caractérisation la plus exhaustive possible de toutes les mares du territoire (réalisé entre 2011 et 2015 et actualisé depuis au fil de l'eau, environ 1000 mares sur le territoire recensées). Plus de 80% des mares ont fait l'objet d'une fiche de caractérisation depuis 2012, pour les autres mares, les propriétaires n'ont pas autorisés l'accès. La protection des mares dans le plan local d'urbanisme intercommunal concerne toutes les mares ayant des espèces protégées, soit pratiquement toutes les mares (tous les amphibiens sont protégés). Des inventaires flore et faune (amphibiens et odonates) sont menés régulièrement sur les mares à fort potentiel écologique, depuis 2013, afin de renforcer la connaissance naturaliste de ces milieux.

Depuis 2014, un "conseiller mares accompagne et conseille gratuitement toutes les communes, les agriculteurs et les propriétaires sur la bonne gestion écologique de leur(s) mare(s), ainsi que les propriétaires qui envisagent de créer une mare. Des actions de sensibilisation grand public sont menées.

Enfin, depuis 2015, des travaux de restauration ou de création de mares sont entrepris en maîtrise d'ouvrage Métropole, pour les sites gérés par la collectivité, mais aussi sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les communes et les agriculteurs.

Mesures mises en œuvre :

Entre 2021 et 2025, le travail d'actualisation des fiches de caractérisation s'est poursuivi. la Métropole accompagne toujours les propriétaires de mares avec le conseiller mares. 101 "conseils mares" ont ainsi été apportés sur cette période. L'animation auprès du public scolaire se poursuit depuis 2012.

Des inventaires naturalistes ont été poursuivis avec l'appui de prestataires sur la même période, permettant de conforter la connaissance naturaliste acquise sur les mares du territoire. Certains suivis écologiques, notamment pour les amphibiens, sont réalisés en régie par le conseiller mares, en respectant le protocole POPAMPHIBIEN mis en place par la Société herpétologique de France (trois passages sur la même mare, sur la période mi février/mars, en mai avril (nocturne) puis enfin en juin/juillet). L'ensemble des données naturalistes collectées par les prestataires de la Métropole ou en régie sont versées dans la base de données naturalistes de Normandie (ODIN), gérée par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD).

Les travaux se sont également poursuivis, pour de la restauration (curage, reprofilage de berges pour en renforcer l'intérêt écologique, arrachage de végétation trop envahissante ou d'espèces exotiques envahissantes...), ou de la réhabilitation (surcreusement, reprise de l'étanchéité...) de mares existantes. De nouvelles mares ont aussi été créées afin de renforcer le réseau écologique des mares et/ou de créer de nouveaux points d'eau favorables à la faune sur les sites d'implantation. Ainsi, sur la période 2021/2025, ces différents travaux ont concerné au total 39 mares (dont 16 sont des créations de mares). Ils ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Rouen Normandie, sur des sites gérés par la Métropole, à la demande de commune sur leur foncier, ou enfin à la demande des agriculteurs, exclusivement sur le foncier agricole.

On peut citer en exemple la création d'une première mare sur le site naturel du parc urbain des Bruyères, un parc écologique de 28 ha situé au coeur de la rive gauche de la boucle de Rouen, sur un secteur urbanisé des terrasses alluviales de la Seine, un secteur dépourvu de mares. Cette mare permettra d'enrichir la diversité floristique et faunistique de ce parc naturel.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Les mares sont une composante essentielle de la trame naturelle des paysage ruraux de la Normandie, avec des enjeux de régulation du ruissellement des eaux de pluie, de petits réservoirs écologiques pour la flore et la faune aquatique, et d'abreuvement de la faune sauvage et domestique. Malgré cela, les mares, et au-delà des mares le réseau qu’elles représentent, sont menacées. En effet, dans notre région, 90% d’entre elles ont disparu en un siècle suite à une désaffectation généralisée conduisant à leur abandon, à leur transformation en décharge ou à leur remblaiement.

Les actions portées par le Programme régional d'actions mares au niveau régional, et sur le territoire depuis 2011, visent à sensibiliser tous les propriétaires publiques (ONF par exemple avec 250 mares recensées dans les forêts domaniales) ou privés, à les protéger, les restaurer et en assurer une gestion dynamique et conservatoire. La Métropole participe à ce travail collectif depuis 15 ans. en 2025, un travail d'actualisation et d'évaluation de l'évolution des cortèges (flore, aodonates, amphibiens) a été réalisé pour 13 mares du territoire (comparaison 2012/2015 - 2025). Cette prestation a permis de confirmer que pour

les mares inventoriés, la richesse spécifique s'est globalement maintenue ou s'est renforcée, en raison notamment des actions de gestion engagées.

Coordonnées

Métropole Rouen Normandie
Liens utiles
En savoir + sur www.metropole-rouen-normandie.fr
www.capitale-biodiversite.fr